

Le Parc Naturel régional des Landes de Gascogne s'engage contre le glyphosate

C'est à l'occasion du Comité Syndical du 25 octobre dernier que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne a déposé une motion contre l'utilisation du glyphosate sur son territoire.

Cette pratique, toutefois marginale et localisée sur un secteur du PNR, avait été dénoncée en septembre dernier. Au travers d'un précédent communiqué, le Président du Parc, Renaud Lagrave, s'était déjà opposé radicalement à l'utilisation de ces pesticides préjudiciables pour notre environnement tout en réitérant sa confiance dans les sylviculteurs locaux et la gestion raisonnée de leurs forêts.

Une sylviculture raisonnée

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne existe depuis bientôt 50 ans et s'étend sur plus de 330 000 Ha dont plus de 90 % est composé de forêts en majorité privées. Les pratiques des sylviculteurs sont encadrées par le Code forestier et le Code de l'environnement, et sont généralement effectuées dans le respect de l'environnement. De plus, elles participent aux objectifs de maintien de la biodiversité et des milieux et jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'eau.

Un secteur du Parc touché par les pesticides

L'utilisation du glyphosate sur un secteur du territoire du Parc dénoncée en septembre dernier, a été vivement décriée et des mesures, des expérimentations, ainsi qu'un travail de fond avec les partenaires devront permettre la fin de ces pratiques. Renaud Lagrave, Président du PNRLG, fermement opposé à ces pesticides hautement préjudiciables pour

l'environnement et la santé publique, a proposé au Conseil Syndical, une motion contre le glyphosate.

Un produit toxique pour l'Homme et les écosystèmes

Le glyphosate, principe actif du désherbant le plus répandu au monde, a été classé par l'OMS comme « cancérigène probable pour l'Homme », l'échelon le plus élevé derrière « cancérigène certain ». Considérant que ce produit menace clairement la biodiversité, les milieux naturels et ses habitants, considérant que d'autres alternatives pour se débarrasser des mauvaises herbes existent, **le Comité syndical a déposé une motion pour s'opposer fermement à l'utilisation du glyphosate dans les zones forestières** du territoire du Parc naturel régional. Elle a été votée à l'unanimité.